

Aubière, le 31 mai 2007

Groupe des subdivisions Allier - Puy-de-Dôme  
21, allée Evariste Galois  
63174 AUBIERE cedex

Téléphone : 04.73.34.91.00.  
Télécopie : 04.73.34.91.39.  
Internet : [www.auvergne.drire.gouv.fr](http://www.auvergne.drire.gouv.fr)

Subdivision environnement 63

07-355

---

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### **SARL RECCHIA DOMINIQUE à AULNAT**

##### ***Demande d'agrément pour la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage***

#### RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

---

Réf : transmission de M. le Préfet du Puy-de-Dôme en date du 13 avril 2007.  
P.J : projet d'arrêté préfectoral.

#### **1 – Introduction**

Par transmission visée en référence, Monsieur le préfet du Puy-de-Dôme nous a communiqué pour instruction une demande d'agrément présentée le 10 avril 2007 par la SARL RECCHIA Dominique dont le siège social est situé avenue Henry Pourrat – ZAC des Ronzières à 63510 AULNAT pour la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage pour le département du Puy-de-Dôme.

#### **2 – Renseignements généraux sur l'entreprise**

---

Raison sociale	: SARL RECCHIA Dominique
Siège social	: Z.I. des Ronzières Avenue Henry Pourrat 63510 AULNAT
Forme juridique	: SARL au capital de 8 000 €
Téléphone	: 04 73 61 20 23 Fax : 04 73 60 32 23
N°de SIRET	: 329 313 472 00030
Nombre de salariés	: 6
Signataire de la demande	: Thierry Recchia
Code APE	: 371Z

### 3 – Objet de la demande

---

L'activité de la SARL RECCHIA Dominique, située sur le territoire de la commune d'Aulnat est principalement axée sur :

- la prise en charge et le stockage des Véhicules hors d'usage,
- la dépollution et le démontage ainsi que la récupération des déchets issus de cette dépollution.

M. Thierry Recchia, Gérant de la SARL RECCHIA Dominique bénéficie d'un arrêté préfectoral n° 970001 en date du 22 juillet 1997 réglementant et l'autorisant à exploiter une installation de stockage et de traitement de véhicules hors d'usage sur la commune d'Aulnat.

La demande d'agrément présentée concerne les opérations de dépollution et démontage des voitures particulières et camionnettes hors d'usage sur le département du Puy-de-Dôme et les départements limitrophes.

### 4 – Examen de la demande

---

Conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 15 mars 2005 relatif aux agréments des exploitants des installations de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage des véhicules hors d'usage, la demande déposée le 10 avril 2007 comporte notamment :

- une fiche de renseignements généraux sur l'entreprise jointe à la demande avec notamment, la raison sociale, la forme juridique, l'adresse du siège social ainsi que la qualité du signataire de la demande,
- un engagement du demandeur à respecter les obligations du cahier des charges joint à l'agrément qui reprend les éléments figurant à l'annexe I de l'arrêté précité avec les moyens mis en œuvre à cette fin,
- les références de l'arrêté préfectoral d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement,
- une attestation de conformité, délivrée le 05 avril 2007, aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation et aux exigences mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 15 mars 2005 établie par un organisme tiers accrédité à cet effet,
- une attestation de formation professionnelle, délivrée à M.M. Recchia Thierry, Gatt Joseph, Defreitas-Texeira et Gatt Yannick, respectivement Gérants et employés à la SARL RECCHIA Dominique, par la S.A. Big Benes, justifie les capacités techniques.

### 5 – Avis de l'inspection des installations classées

---

La demande d'agrément présentée par la SARL RECCHIA Dominique à 63510 AULNAT comporte l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005 relatif aux agréments des exploitants des installations de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage des véhicules hors d'usage.

Dans ces conditions, nous proposons à Monsieur le préfet du Puy-de-Dôme de délivrer un arrêté préfectoral d'agrément pour une durée de 6 ans à la SARL RECCHIA Dominique selon le projet joint au présent rapport.

L'inspection des installations classées,

Vu et transmis,